

**Zeitschrift:** Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review  
**Band:** 3 (1895)  
**Heft:** 9  
  
**Artikel:** Lettres inédites de Dom Thierry de Viaixnes  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-403303>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LETTRES INÉDITES DE DOM THIERRY DE VIAIXNES.

### III<sup>e</sup> LETTRE

touchant le père Gerberon, ou plutôt à l'occasion du père Gerberon, où D. Thierry décrit en abrégé les 15 premiers mois de sa prison, depuis le 6<sup>e</sup> Août 1703 jusqu'à la Toussaints 1704.<sup>1)</sup>

*Soli Deo honor et gloria.*

13<sup>e</sup> Juillet 1710.

Mon révérend Père.

Il faut satisfaire à ma promesse, et après vous avoir [communiqué] dans mes deux précédentes ce que je pense de la déclaration ou rétractation de D. Gabriel Gerberon, et de quelques circonstances remarquables qui l'ont accompagnée, vous exposer icy mes sentimens touchant la lettre que le père Teller a écrite au père Gerberon la veille de sa sortie de Vincennes; mais pour vous en donner une intelligence plus entière j'ai cru nécessaire de vous faire un petit abrégé de la conduite des jésuites avec moy pendant ma prison. Ce narré succinct ne vous fera pas tout connoître; il s'en faudra bien; mais l'idée légère qu'il vous en donnera, vous fera peut-être venir l'envie de savoir le reste; et je seray toujours disposé à satisfaire vos desirs sur ce sujet, comme sur toute autre chose. Comme je vous écris devant Dieu et par son pur mouvement, soyez sûr de deux choses: la 1<sup>re</sup>, que je diray la pure vérité, sans exagération et sans y mesler la moindre circonstance fausse ou douteuse; la 2<sup>de</sup>, que je n'écris et n'agiray dans la suite par

<sup>1)</sup> Voir le numéro 7 de la *Revue*, p. 466—482, et le numéro 8, p. 657—681.

aucun sentiment de vengeance et d'animosité, ni de ressentiment, mais uniquement pour la gloire de Dieu, qui sera toute ma vie le grand mobile de mes actions; pour l'intérêt de la religion, de la vérité et de l'église, que je défendray le reste de mes jours avec plus de zèle, d'ardeur et de courage que je n'ay jamais fait; pour l'honneur de l'ordre de S<sup>t</sup> Benoist, dont je fais gloire d'être membre et auquel j'ay le plus grand attachement qu'on puisse avoir; et enfin pour le bien de l'état et du royaume, au quel je rendray les plus importants services, lorsque le Seigneur m'aura ouvert les voyes sûres d'agir, de parler et de révéler des secrets, qui étonneront tous ceux qui en auront connoissance. Je ne hay point les jésuites, Dieu le scait, mais j'ay leurs excès de toute espèce en exécration. Et personne ne les connoit mieux que moy, et n'est plus en état de les prouver. J'ay fait pendant les deux premières années de ma prison tout ce qui a dépendu de moy pour leur donner les plus grandes preuves de charité, de douceur et même de confiance. Je n'ay rien oublié pour leur inspirer quelque esprit de christianisme, et je n'ay cessé de prier avec larmes pour leur conversion pendant plusieurs années et jusqu'à ce que Dieu, m'ayant fait connoître leur endurcissement dans toutes sortes de crimes, m'a absolument défendu de continuer mes prières pour eux, m'a déclaré que c'étoit ses ennemis irréconciliables aussy bien que ceux de son église, m'a interdit tout commerce avec eux sans exception, et m'a ordonné de publier leur anti-christianisme dans toutes les occasions qu'il me feroit naître.

Je ne diray rien icy à votre Révérence de ce qui a précédé ma prison par rapport aux jésuites. Je pouray luy en écrire quelque jour, si elle le desire; il faudroit même là-dessus plusieurs longues lettres, si elle souhaitoit en être informée un peu à fond. Il suffit de savoir, que prest d'un an avant que je fusse arrêté, j'eus plusieurs preuves, que les jésuites cherchoient les moyens de me perdre dans l'esprit du roy. Et mon frère, lieutenant général du Baillage de Châlons, qui avoit épousé la sœur du père du Sorton, recteur des jésuites de la même ville, seût de son beaufrère, que la société étoit outrée contre moy, qu'on m'attribuoit quantité d'ouvrages contre elle, et qu'on me chargeoit surtout de ce que M<sup>r</sup> de Reims faisoit contre les jésuites, ou qu'au moins j'allumois le feu et que je

donnois à ce prélat des avis et des connoissances qui leurs étoit fort préjudiciables; qu'ils ne manqueroient pas de s'en ressentir et que le moins qui m'en pouvoit arriver seroit d'être exilé par lettre de cachet. Cette menace me vint encore de plusieurs endroits et toujours de la part des jésuites. Mais je m'en mettois d'autant moins en peine, que je me sentois appuyé de l'autorité de M<sup>r</sup> de Reims, qui avoit prévenu le roy sur ce sujet. Car lors de l'exil du père Flavet, jésuite de Reims, que le roy voulût absolument qu'il se rendit à Pontarlier en Franche-Comté, sur une de mes lettres que M<sup>r</sup> de Reims lût et fit lire à sa majesté et que ce prince ordonna être communiquée au P. de la Chaise, comme M<sup>r</sup> de Reims temoigna au roy que les jésuites ne manqueroient pas dans la suite de s'en ressentir, ce prince répondit, qu'il s'en souviendroit, et quoy que les jésuites luy pouroient faire dire à mon sujet par le père de la Chaise, il n'y feroit aucun fond. Voilà ce qui faisoit ma sécurité.

Quand j'appris par M<sup>r</sup> l'abbé de Louvois, qui vint nous rendre visite à Hautvillier au commencement de Juin 1703, que le père Quesnel et son secrétaire avoient été mis en prison à Bruxelles, que tous leurs papiers avoient été saisis et par conséquent quantité de mes lettres dont je ne me suis jamais embarrassé et dont on n'a jamais osé me représenter une seule, et que de plus le père Gerberon avoit eu le même sort, je pressay la visite que j'avois résolu de rendre à Meulan au r. p. Dom Jean Tiroux, afin qu'en passant et restant quelques jours à Paris je pusse mieux m'instruire de tout ce qui se passoit. Je partis pour Reims le 25 Juillet, où je trouvay M<sup>r</sup> l'archevêque avec lequel j'eus d'assez longues conférences, et je devois à mon retour luy rendre un compte exact de tout ce que j'aurois appris. A peine fus-je sorti d'Hautvillier qu'un exempt de la maréchaussée, nommé Savari, y alla avec une lettre de cachet pour m'enlever; mais ne m'ayant point trouvé il se contenta de s'informer du mieux qu'il put du lieu où il me pouvoit trouver, et revint sur ses pas à Paris. Quoyque je ne me doutasse de rien, il me manqua à Paris, puis à Meulan, et ensuite à S<sup>t</sup> Germain en L'aye où il me suivit de prest. Un voyage que je fis incognito à Port-Royal des Champs et sans que je l'eusse communiqué à personne rompit toutes les mesures de ceux qui me cherchoient, et si

au retour notre père Procureur-général <sup>1)</sup> ne m'avoit conduit sans le savoir chez Savari même, il y a apparence que je me fusse échappé. Car au premier soupçon je me serois retiré à S<sup>t</sup> Michel en Lorraine, mais le moment de Dieu étoit arrivé. Je fus arrêté le 6 Août 1703 chez Savari à sept heures du matin, où je restay jusqu'à une heure après midy, sans qu'on m'ayt jamais montré aucun ordre. Je déclaray d'abord que c'étoit un tour que me jouyoint les jésuites pour se venger, mais que je ne m'en embarassois pas. Savari envoya une de ses mouches, nommé Claude, au père de la Chaise qui étoit pour lors à sa maison de plaisance de Mont-Louys au bout du fauxbourg S<sup>t</sup> Antoine. Il en rapporta deux lettres, l'une à Savari qui luy donnoit ordre de me conduire en prison à Vincennes, et l'autre au S<sup>r</sup> de Bernaville commandant pour le roy dans le chateau de Vincennes et qui y étoit chargé du soin des prisonniers d'Etat. Ainsy je ne craignis point de dire à Savari, lorsqu'à une heure après midy il me conduisit à Vincennes dans un fiacre, que je n'étois point prisonnier d'Etat mais prisonnier des jésuites et que tout se faisoit par les ordres du père de la Chaise. Ce point capital est fort à remarquer.

Ce fut par ordre des jésuites qu'on me refusa pendant trois semaines d'assister à la s<sup>te</sup> Messe, même le jour de l'Assomption, et qu'on ne voulut pas aller quérir notre bréviaire, ny bonnet de nuit aux Blancmanteaux. Je demanday d'écrire à M<sup>r</sup> de Reims, et non content de me le refuser on me fit connoître en différentes manières que mon plus grand crime étoit l'union que j'avois eu avec luy. On ne me parût pas tout à fait si outré de la demende que je fis ensuite de m'adresser à M<sup>r</sup> le cardinal de Noailles, mais on ne laissat pas d'accompagner le refus qu'on m'en fit de certaines circonstances tres-parlantes contre cette Eminence. Enfin lorsque les jésuites crurent sur le rapport du S<sup>r</sup> de Bernaville que les mauvais traitemens que j'avois essayés et surtout l'infection de mes alimens m'avoient mis hors d'état de répondre raisonnablement et que j'avois presque perdu l'esprit et la mémoire, on m'envoya M<sup>r</sup> d'Argenson pour commissaire. Les jésuites ne s'embarassèrent point de faire agir le roy en cette occasion contre

---

<sup>1)</sup> Dom Jean Le Geant.

tous les droits, privilèges et immunités de l'église dont il a juré l'observation et la conservation sur les Evangiles le jour de son sacre. Il y avoit long temps que pour contenter leurs passions ils avoient mis ce prince sur le pied de passer sur toutes les règles et de violer les serments les plus essentiels. Il leur importoit peu que je fusse prêtre et religieux, que je ne me fusse jamais meslé d'affaires d'état et non pas même d'en écrire des nouvelles, que je n'eusse jamais écrit que sur des matières de religion dont la cour ne pouvoit pas être juge, ny même les jésuites qui étoient mes parties déclarées, etc. Tout cela ne les empêcha point de me livrer entre les mains d'un lieutenant de police de la ville de Paris, comme si j'eusse été un seculier coupable ou du moins accusé de crimes d'état. C'est un de mes griefs et qui est de la dernière conséquence.

Le 8 Novembre 1703 le S<sup>r</sup> d'Argenson accompagné de son seul greffier vint me faire prêter mon premier interrogatoire qui dura d'abord depuis 8 heures du matin jusqu'à une heure après midy et recommença depuis deux heures jusqu'à 5. En descendant de mon cachot le végétal et l'ail agirent tellement sur mon cerveau que j'eus plusieurs éblouissemens sans pouvoir me conduire, mais Dieu qui m'a toujours fait sentir sa main favorable me rendit la mémoire et la présence d'esprit sur la sellette, et n'ayant envie que de dire la vérité toute pure, mes naïvetés jetterent mon commissaire dans de terribles embarras. Il faudroit une relation particulière pour ce seul interrogatoire. Je me contenteray d'en marquer quelques faits en deux mots. 1<sup>o</sup> Le S<sup>r</sup> d'Argenson bien loin de m'avoir jamais montré sa commission, ny m'en avoir donné la moindre connoissance, me dit en termes formels qu'il ne venoit point m'interroger dans les formes, mais seulement que le roy qui vouloit appaiser les troubles de son royaume l'avoit chargé d'apprendre de moy par forme de conversation certaines choses dont sa majesté vouloit être instruite. Je répondis, que je me ferois un plaisir de satisfaire aux volontés du roy en disant la vérité, que je louois le dessein qu'il avoit de donner la paix à l'église de son royaume, mais qu'au reste c'étoient les jésuites seuls qui la troubloient et qui recommençoient sans cesse les disputes pour pescher en eau trouble, etc. D'Argenson en colère me demanda, si je prouverois ce que j'avançois; et sur ce que je luy représentay que cela m'étoit impossible à moins

qu'on ne me rendit mes papiers et qu'on ne me donnât les moyens d'agir, il me repliqua brusquement: il ne faut pas donc écrire ce que vous dites, etc. 2° Mon 1<sup>er</sup> interrogatoire roula presque entierement sur M<sup>r</sup> l'archevêque de Reims, par rapport à dix ou douze lettres, qu'il m'avoit écrit de sa main, et au voyage de Flandres que D. Jean Thiroux et moy avions fait de concert avec ce prelat 4 ou 5 ans auparavant. Il me fut aisé pour lors de voir qu'on en vouloit plus encore à luy qu'à moy. 3° Le S<sup>r</sup> d'Argenson m'interrogeoit sur un mémoire instructif écrit de la main du père Daniel, jésuite, et il le consultoit sans cesse. Ainsy M<sup>r</sup> de Reims pour lors étoit aussy bien que moy sous l'examen de cet ennemi déclaré. Il étoit le théologien du roy. Je soupçonnois dès lors que les jésuites avoient tous mes papiers, mais j'en eus depuis des preuves démonstratives. 4° D'Argenson suivant les instructions des jésuites les déchargea autant qu'il put, chargea M<sup>r</sup> de Reims et le père Quesnel outre mesure, refusa de mettre la moindre chose à leur décharge; dictant luy-même mes réponses il n'en mit jamais le sens, mais quelquefois tout le contraire; il donnoit à tout des tours malins et commit des injustices et fourberies inouyes, qui augmentèrent toujours dans la suite. 5° Il est bon d'en donner icy un exemple. M<sup>r</sup> de Reims me marquoit par l'une de ses lettres de luy envoyer par la poste d'Epernay à S<sup>t</sup> Germain en L'aye, où il présidoit pour lors à l'assemblée du Clergé, l'ouvrage que je savois, et comme il étoit trop gros de le diviser en deux paquets et l'envoyer par deux postes consécutives; les jésuites avoient cru que c'étoit quelque ouvrage janseniste du père Quesnel ou de moy ou de quelque autre. Après que M<sup>r</sup> d'Argenson eût fait écrire l'interrogation par son greffier, il me dit d'un ton railleur: il faut répondre et dire la vérité. Je la luy dis, mais non pas telle qu'il l'espéroit. Je luy dis donc: que ces deux gros paquets étoient les dictées de théologie morale du père Moncervelle, jésuite, dans l'université du Pont à Mousson ès années 1697 et 1698, qu'elles étoient corrigées de la main de ce régent, qu'il y en avoit 9 gros cahiers de 40 à 50 pages chacun, que je les avois d'un jeune curé de Lorraine qui avoit étudié sous ce régent, que ces écrits renfermoient la morale la plus perverse que l'on put enseigner; qu'il y avoit une centaine de propositions condamnables et entr' autres touchant l'homicide

que ce jésuite permettoit en quantité de rencontres, et que ce cours de théologie morale méritoit d'être brûlé par la main du bourreau pour la seule proposition qui regardoit le meurtre des roys; car ce jésuite y avoit dicté à ses écoliers en pleine classe de l'université du Pont-à-Mousson dont les jésuites sont les maîtres, qu'un souverain pouvoit faire assassiner un autre en conscience par cela seul qu'il avoit appris qu'il préparoit une flotte contre luy; *classem præparare*, ce sont ses termes. Je racontay ensuite toute l'histoire de ce jésuite, qui est fort longue, et je n'oubliay pas de dire que les jésuites ayant (fait) l'impossible, pour empêcher M<sup>r</sup> de Reims de faire condamner plus de 60 propositions de leur morale corrompue et entr'autres celle-là, jusqu'à employer l'autorité du roy, M<sup>r</sup> de Reims pour faire connoître à ce prince la nécessité de cette condamnation luy avoit exposé cette doctrine du père Moncervelle, sur quoy le roy avoit dit: n'ay-je donc point de magistrats pour faire pendre de pareils gens? Je demenday et insistay long-temps à ce que tout cela fut écrit dans mon interrogatoire. Mais ce fut inutilement et M<sup>r</sup> d'Argenson se trouvant pressé me dit enfin: cela chagrinerait le roy, et accablé d'affaires comme il est, il ne le faut pas chagriner. Et le malheureux qu'il étoit ne craignoit pas de chagriner le roy en luy faisant croire fausement que M<sup>r</sup> de Reims caballoit dans l'église, étoit janséniste, etc. C'étoit les jésuites qu'on ne vouloit pas chagriner et non pas le roy. Il y a un nombre innombrable de faits pareils dans mes interrogatoires et même de plus crians. Mais ce n'est pas icy le lieu d'en faire l'histoire. J'ajouteray seulement que sur la fin du premier je demenday un confesseur à M<sup>r</sup> d'Argenson pour pouvoir approcher des sacremens; et comme il me dit qu'il ne falloit pas espérer un religieux de mon ordre, je luy donnay carte blanche pour tout autre qu'on voudroit me donner à l'exclusion des jésuites et des franciscains. Il me promit de s'y employer. Mais les jésuites exclus se mocquerent de ma demande. Ils appréhenderent que tout autre qu'un jésuite informé par moy-même de ce qui les regardoit dans mon affaire ne devint leur ennemi et mon avocat.

Mon 2<sup>d</sup>e interrogatoire ne fut éloigné du premier que d'un mois. Je le prêtay le 10 Décembre 1703, lorsque je m'y attendois le moins et lorsqu'on crut que le végétal et les

autres drogues dont on infectoit tous mes alimens et tout ce qui étoit à mon usage m'avoit absolument renversé la cervelle. Effectivement toute la nuit précédente j'avois été agité d'une manière étrange. L'inflammation de mes entrailles avoit mis tout mon corps dans une espèce de mouvement convulsif et continuel, qui ne m'avoit presque pas laissé fermer l'œil. C'étoit en Avent et selon nos règles je jeûnois comme en Carême. Ma collation n'avoit consisté que dans deux onces de pain, deux ou trois poires cuites et trois verres d'eau rougie pour me rafraîchir; mais cette eau étoit ce qu'il y avoit de plus pernicieux, à cause que rien n'étoit plus végétalé. On me conduisit, ou plustôt on me porta dans la chambre de justice à huit heures et un quart du matin, car la tête me tournoit si fort, que je m'évanouis deux ou trois fois par le chemin. Cependant j'étois gay et souhaitois cet interrogatoire. On me fit asseoir sur la sellette devant un grand feu, où il y avoit un fagot et 5 ou 6 bûches que l'on eut soin d'entretenir pendant toute la journée. Le lieutenant de police étoit à coté proche d'une fenêtre, où le feu ne l'incommodoit pas, non plus que son greffier qui étoit à l'opposite proche d'une autre fenêtre. J'étois à jeûn et je ne bus ny ne mangeay qu'à 6 heures du soir. Mais le commissaire et son greffier dejeûnerent à fond de cure vers les onze heures en ma présence sans me demander si je voulois un morceau de pain. On commença d'écrire à huit heures et demye du matin et on continua sans interruption jusqu'à 4 heures après midy, et pendant une heure, c'est à dire jusqu'à 5 on lut mon interrogatoire pour le faire ensuite signer, quoyque j'eusse dit plusieurs fois que je n'étois pas en état et que j'allois tomber en foiblesse. Quand on saura quelque jour ce qui s'est passé dans cette occasion, les plus indifférens s'écrieront: est-il possible qu'il y puisse arriver dans le monde un tel comble d'injustices et de crimes entassés les uns sur les autres! Le Sr d'Argenson avoit toujours sous les yeux deux longues mémoires instructifs qu'il feuilletoit sans cesse. Le 1<sup>er</sup> et le plus court étoit écrit de la main du père Daniel, mais pour le 2<sup>de</sup> je ne suis pas sûr qu'il fut écrit par le père Gobien autre jésuite, quoyque j'aye lieu de le soupçonner. Du moins est-il sûr, qu'il n'étoit ny de la main du commissaire ny de celle de son greffier. Le principal sujet de cet interrogatoire

étoit le «Problème ecclésiastique proposé à M<sup>r</sup> Boileau de l'Archevêché, savoir: à qui on doit croire, ou à M<sup>r</sup> de Noailles évêque de Châlons approuvant le Nouveau Testament du père Quesnel, ou au même M<sup>r</sup> de Noailles archevêque de Paris condamnant l'exposition de la foy touchant la grace et la prédestination par M<sup>r</sup> de Barcos». On prétendoit d'abord que D. Matthieu Petit-Didier mon confrère étoit l'auteur de cet ouvrage et que je le savois. On vouloit me le faire avouer. Il est incroyable que de supercheries on employa pour ce sujet. Le S<sup>r</sup> d'Argenson voulut me prouver ensuite que c'étoit D. Barthelemy Senoc, et que j'y avois travaillé avec luy. Il me fit ensuite l'unique auteur de l'ouvrage et prétendit que l'ayant fait en secret et sans témoins je ne le voulois pas avouer. Enfin il se restraignit à me faire dire, que je savois du moins qui en étoit l'auteur. Je répondois à tout avec une naïveté et une simplicité qui le demontoit à chaque demande, mais il se garda bien d'écrire mes réponses. Il en forgeoit à sa mode qu'il dictoit à son greffier, sans vouloir même me permettre de luy dire que ce n'étoit pas là ma réponse. Car j'oubliois de vous dire que Dieu en cette occasion renouvela le miracle qu'il avoit déjà fait la première fois et que du moment que je fus sur la sellette il me donna une tranquillité et une présence d'esprit surprenantes jusqu'à 4 heures du soir que je me levay pour entendre la longue lecture qu'on me fit, et ce fut purlors seulement que je sentis ma foiblesse et la peine que j'avois d'entendre ce qu'on me lisoit fort vite. Comme je n'avois alors nulle connoissance de l'auteur du Problème et que j'avois toujours cru sur de très fortes preuves que c'étoit un jésuite, il me fut aisé de couvrir de confusion ceux qui vouloient me charger de cet ouvrage de ténèbres. Quand il vous plaira, mon r. père, je vous instruiray là-dessus et je vous diray des choses bien curieuses et bien particulières. A propos du Problème on fourra dans mon interrogatoire une infinité de choses qui toutes tendoient à perdre notre congrégation de S<sup>t</sup> Vannes dans l'esprit du roy et quantité de particuliers tant de notre congrégation que d'autres. M<sup>r</sup> le cardinal de Noailles même n'y fut pas epargné. Mais je puis vous assurer que cet interrogatoire tel qu'il a été écrit n'est point de moy. Le S<sup>r</sup> d'Argenson y est autant auteur des réponses que des demandes. Pour comble d'injustice, lorsque sur la fin il me vit dans une

grande foiblesse, espérant que je ne découvrois pas son piège, il me dit d'un ton radouci: il faut, mon cher père, que je rende compte au roy de vos dispositions présentes. N'êtes-vous pas bien fâché de vous être meslé de toutes ces affaires, comme vous avez fait? Et n'est-il pas vray que si c'étoit à recommencer vous ne le feriez pas? Alors je luy répondis simplement et en ces propres termes ny plus ny moins: «M<sup>r</sup>. je suis très fâché d'avoir déplu au roy et à la cour.» Il est certain qu'il y eut beaucoup de foiblesse dans cette réponse, mais il étoit assez évident que toute la cause de ma douleur venoit de ce que j'étois dans une si affreuse prison. Que fit le malheureux juge? Il se leva de son siège, et me tournant le dos à moitié, il dicta à son greffier: «*et a repondu qu'il étoit très fâché d'avoir été du party de Jansenius*». Il prononça ces derniers mots assez bas et entre les dents ensorte que j'eus beaucoup de peine à les entendre, puis pour m'empêcher d'y faire réflexion il me parla aussitôt d'autre chose. Son crime fut d'autant plus grand dans cette fourberie, que je luy avois dit plus d'une fois depuis plus de sept heures que j'avois déjà été sur la sellette, que je croyois que le jansénisme étoit un phantôme, et qu'il n'y avoit jamais eu de jansénisme; que cette prétendue hérésie n'étoit qu'une invention des jésuites et un prétexte dont ils se servoient pour calomnier et opprimer ceux qui ne leur plaisoient pas; que Jansenius n'étoit point mon évangéliste et que je ne l'avois jamais lu; que je ne soutenois que la doctrine de St-Paul et de St-Augustin sur les matières de la grace, etc. Cependant il me dit, qu'il avoit lu mon premier interrogatoire au roy d'un bout à l'autre et qu'il y liroit encore celui-là.

Voilà comme on en impose aux prisonniers dans des choses de la plus grande importance. Mais comme le S<sup>r</sup> d'Argenson vit qu'en me rélisant mon interrogatoire je l'arrêtois de temps en temps pour demender qu'on y changeat quantité d'endroits sans pouvoir l'obtenir, il se douta bien que si on me lisoit l'article que je viens de marquer, où il me faisoit avouer que j'avois été janséniste, pour peu que je l'entendisse je ne le passerois jamais, il eût l'impudence d'arracher les feuilles d'entre les mains de son greffier un peu avant qu'il fut à cet article en luy disant: on ne vous entend pas; je liray mieux que vous; et quoyque je luy declarasse que j'en-

tendois bien son greffier, il lut une demie page, puis passa prest d'une page où étoit les paroles que j'ay marquées plus haut, et ensuite ayant relu quelques lignes de la page suivante jusqu'à l'*alinea*, il rendit le cahier au greffier pour achever la lecture. Il avoit déjà fait le même manège un quart d'heure auparavant pour un autre sujet qu'il seroit trop long de raconter icy. Lorsque je signay, j'étois si foible que je ne savois presque ce que je faisais. Je me souvins bien pourtant que quand j'eus signé il dit au greffier en colère : pourquoy n'avez-vous pas mis ratures approuvées ? et celui-cy luy répondit bêtement : je l'ay mis, Monsieur, mais j'ay oublié de le lire. Sur quoy il faut savoir que sous pretexte de l'approbation de ces ratures ils effacent, changent et corrompent ces actes comme bon leur semble. Je suis sûr de toute sûreté qu'on l'a fait à l'égard de mes interrogatoires, et non content d'en avoir renouvelé souvent mes plaintes et même mes accusations dans les formes, j'ay fait sommer trois fois d'Argenson de me délivrer copie juridique de mes interrogatoires pour en faire voir les faussetés et falsifications, mais on me les a refusé. Enfin comme j'allois quitter le S<sup>r</sup> d'Argenson, je le priay les larmes aux yeux de vouloir bien m'envoyer un confesseur, afin que je pusse approcher des sacremens au moins pour Noël qui approchoit et obtenir par là de Dieu les graces dont j'avois tant de besoin pour supporter chrétiennement les rigeurs de ma prison. Après m'avoir averti que je ne devois pas espérer qu'on me donnât un de mes confrères pour me confesser, il me demanda d'un ton railleur, si je voulois un dominicain ? Je luy répondis que je le souhaiterois, mais que je ne croyois pas qu'on m'en voulut envoyer un ; qu'au reste dès lors qu'on ne me donneroit pas un bénédictin, il m'étoit indifférent qui ce put être, pourvu que ce ne fut pas un jésuite, et j'explicay même fort doucement quelques unes de mes raisons qui me faisoient donner l'exclusion à ces pères. D'Argenson parut les approuver et me dit que comme il ne dépendoit pas de luy de m'envoyer un confesseur, il me promettoit seulement d'en demander de ma part et d'expliquer mes intentions ; mais on se moqua de tout cela et c'est ce qu'il ne faut pas oublier.

Depuis ce 2<sup>de</sup> interrogatoire on ne cessa pas de me faire souffrir et d'attenter à ma raison par tout ce qu'on se put

aviser, mais c'étoit toujours à la sourdine et en cachant les marches le plus qu'il étoit possible. Ce qui irritât davantage contre moy fut que purlors le S<sup>r</sup> de Bernaville s'étant mis sur le pied de me venir voir très souvent, je luy exposay quelques uns de mes griefs par rapport à mes interrogatoires et je le chargeay souvent de dire à d'Argenson de me venir trouver incessamment pour les réformer dans tous les endroits essentiels et surtout ceux qui regardoient M<sup>r</sup> de Reims et notre congrégation. Il rapportoit tout aux jésuites et ensuite on me donnoit mille défaites ridicules, dont il falloit bien me contenter malgré moy. Bernaville contrefaisoit l'homme dévot, charitable, bien intentionné, opposé à la morale des jésuites etc., et comme je ne pouvois me passer de luy, Dieu qui me vouloit humilier fit pour l'exécution de ses desseins que je donnay toute ma confiance à ce Tartuffe qui en a abusé de la manière du monde la plus abominable et surtout en m'imposant des choses auxquelles je n'ay jamais pensé. Cette confiance que j'ay eu en luy a duré prest de deux ans, et il a fallu des miracles pour l'arracher de mon cœur.

Au commencement du carême 1704 Bernaville m'ayant fait espérer que j'aurois un confesseur, et assuré qu'il y travailloit fortement, je demenday des plumes, de l'ancre, et du papier pour écrire ma confession générale de toute ma vie. Le sel végétal m'échauffoit tellement l'imagination et le mercure joint au pavot me faisoit si fort perdre la mémoire qu'il m'eut été impossible de me confesser sans ce secours; et je voulois absolument me remettre bien avec Dieu. Bernaville me répondit, que ce n'étoit point l'usage et qu'on ne donnoit aux prisonniers que des ardoises pour ce sujet.

Cependant rien n'étoit plus faux, et dans la suite lorsqu'on me voulut faire écrire au père de la Chaise et me contraindre de faire des choses dont je parleray, on me fournit des plumes, de l'ancre et du papier plus que je n'en voulus et sans que je l'eusse demendé. Mais alors les jésuites qui voyoient qu'ils ne pouvoient m'accuser de rien que par des calomnies, voulurent tenter, si par le moyen de ma confession ils ne découvroient point de quoy pouvoir me perdre à coup sûr. Il n'y a rien sur quoy je sois plus éclairé, ny dont j'aye des preuves plus convaincantes, ny plus juridiques que touchant les crimes horribles que les jésuites ont commis par le moyen de mes

confessions. C'est quelque chose qui passe tout ce qu'on sauroit s'imaginer, et quelque jour j'en instruiray le public. Votre révérence en verra quelques traits dans la suite de cette narration abrégée. Quoyqu'il en soit j'ay des preuves que Bernaville, accompagné du guichetier nommé la Rue et du valet qui me servoit nommé Picard, a non seulement lu ma confession générale écrite sur de grandes ardoises que je ne pouvois pas porter avec moy, mais qu'il l'a même copiée. Il prit d'abord le temps que j'assistois à la messe, mais la mèche ayant été découverte il me fit sortir un jour du cachot sous un faux prétexte et lorsque je m'y attendois le moins et me fit conduire dans la chapelle, sans qu'il me voulut permettre de rien emporter. Il m'y retint plus de deux heures pendant les quelles il fit son coup, mais outre que ma confession étoit écrite partie en chiffres, partie en abrégé n'y ayant que la première lettre des mots en latin, je puis assurer qu'il n'y avoit rien dont je fus justiciable aux hommes. J'ay toujours été un très grand pécheur devant Dieu et je le suis encore, mais devant les hommes, comme je l'ay répété souvent, je ne crains rien. Je suis par rapport au roy, à la cour, aux juges et à qui on voudra plus innocent que l'enfant qui vient de naître. Je les mets au pis et je les ay souvent défié de former contre moy la moindre accusation juridique. Ils ont eu sept ans pour y penser et on est encore à me dire pour quoy on m'a mis en prison.

Vers le milieu du carême de cette même année 1704 Bernaville me fit entendre bien clairement qu'il ne falloit point que j'espérasse de confesseur, à moins que je ne demendasse un jésuite. Il prit mille détours pour en venir là, mais enfin comme je faisois la sourde oreille, il fut obligé de se déclarer. Je ne pouvois m'y résoudre, mais ayant su que les autres prisonniers avoient été confessés au commencement de la semaine s<sup>te</sup> par le supérieur de la maison professe des jésuites, nommé, si je ne me trompe, le père le . . . . ., et Bernaville m'ayant dit que c'étoit son confesseur, l'extrême désir de décharger ma conscience et de faire mes pâques, me fit enfin passer sur toutes sortes de répugnances et dans la facheuse nécessité où je me trouvois, je demenday le père Bourdaloue pour me confesser. Il seroit trop long de rapporter tous les motifs qui me le firent préférer aux autres et je puis dire que

c'étoit le moins mauvais jésuite que je pouvois choisir et le mieux intentionné. Je n'en eus pas plustôt ouvert la bouche le Jeudy s<sup>t</sup> que je vis la joye peinte sur le visage de Bernaville. Il me dit qu'il ne doutoit pas qu'on ne me dût accorder ma demende et que le lendemain j'aurois réponse, et effectivement après m'avoir annoncé qu'on me l'accordoit, il me demenda excuse s'il ne pouvoit pas venir avant la 3<sup>e</sup> feste<sup>1)</sup> de Pâques à cause de quelques prédications dont il étoit chargé.

Pendant cet interval on redoubla les doses des drogues, dont mes alimens [étoit infectés], d'une manière inconcevable, et je me souviens qu'une chemise blanche que je mis le jour de Pâques et qui étoit imbibée de chaux et de sel végétal à l'excès, me mit dans un tel état, que j'oubliay prèsque jusqu'à mon nom et que je ne pouvois lier deux pensées de suite, tant mon cerveau en fut attaqué et mon imagination échauffée. Mais cela diminua un peu le lendemain, et le 3<sup>e</sup> jour Dieu me mit en état de pouvoir soutenir l'assaut qu'on devoit me livrer. On me fit voir le père Bourdaloue dans la chambre de justice où par le moyen de sarbattannes on entend tout ce qu'on dit si bas qu'on puisse parler, même en se confessant. Il étoit prest de 9 heures du matin et notre première conférence dura jusqu'à midy. Quoiqu'il ne s'y soit rien passé que de très remarquable, il n'est pas possible, mon r. p., de vous en faire le détail et si pourtant je n'en ay rien oublié. Je vous diray seulement 1<sup>o</sup> que ce jésuite après les premiers complimens qui furent très honnêtes de part et d'autre me demenda, pour quoy je l'avois choisi plustôt que tant d'autres pour me confesser? Je luy en donnay quantité de raisons, mais je m'arrêtay surtout à celle-cy: qu'ayant dessein de me racommoder avec les jésuites contre les quels j'avois agi, écrit et parlé avec beaucoup de vivacité, j'avois cru que personne ne pouvoit mieux que luy procurer ce racommodement, d'autant plus que j'avois su qu'il avoit toujours prêché la pureté de la morale de l'évangile, et que d'ailleurs il n'avoit jamais invectivé ny en chaire, ny en conversation contre ceux qu'on veut bien nommer jansénistes. Alors il prit un grand sérieux et me dit: il est vray que je n'ay jamais prêché contre eux, parce que

---

<sup>1)</sup> Le 25 Mars.

j'aurois toujours revolté les deux tiers de mon auditoire, mais je n'en suis pas moins persuadé qu'ils sont dans l'erreur et dans la revolte aux décisions de l'église, ny moins convaincu que les hérésies des 5 propositions sont dans le livre de Jansenius. Il n'en fallut pas davantage pour entrer en matière. 2° Je le poussay si loin sur le fait de Jansenius qu'il fut dans l'impossibilité de me répondre, et il ne me fut pas difficile de reconnoître qu'il étoit très ignorant en matière de théologie, mais il me fit voir qu'il étoit bien moraliste, en me raportant de grandes bribes d'un sermon qu'il avoit prêché quelques jours auparavant aux Dames de l'hôpital touchant la charité, et cela pour me faire voir l'obligation où j'étois de vivre en paix avec les jésuites. Mais sur la matière de la grace il me dit enfin, qu'il n'étoit pas venu pour disputer, et seulement pour savoir de moy, si je croyois que les 5 propositions fussent dans le livre de Jansenius dans leur sens hérétique et condamné. Comme j'éludois de répondre sur ce que je n'avois jamais lu ce livre et qu'ainsy ma conscience me défendoit de le décider, il [demanda] si j'avois signé le formulaire, et je luy dis que non. Sur quoy il exigea de moy que je le signerois, sans quoy il ne m'entendoit point en confession. Je luy dis que je le priois de me prouver que je devois le signer. Il se mit en devoir de le faire, mais je l'eus bientôt mis au sac. Ne sachant où donner de la tête, il me dit en termes formels: il y a plus de 35 ans que j'ay enseigné un cours de théologie morale, mais depuis ce tems j'ay quitté la spéculation pour me donner à la pratique; il y a bien plus de profit à faire dans la chaire et le tribunal que dans l'étude de théologie. Il est inutile de disputer. Je ne peux pas vous confesser, si vous ne me promettez de signer le formulaire et de croire ce que vous signerez. Sur le refus que je luy en fis, nous nous séparâmes, mais il me promit de me venir retrouver l'après-midy au même endroit. Nous ne nous choquâmes ny l'un ny l'autre. Je fus très content de sa bonne foy pour un jésuite, et surtout d'un très grand nombre de ses naïvetés, qui me donnerent bien des lumières dans la suite.

Un diné effroyable qu'on me donnat, la reflexion que je ne ferois pas mes pâques et n'aprocherois jamais des sacrements et la crainte de finir mes jours dans un cachot, sans plus voir qui que ce soit, m'agitèrent, me troublèrent; m'ayant

fait perdre courage, je pris la résolution de signer le formulaire de bonne foy. Avant que de le promettre je ne laissay pas de disputer encore le terrain avec le père Bourdaloue, qui ne se rétranchoit que sur l'autorité. Enfin n'en pouvant tirer aucune raison je luy dis: mon r. père, avez-vous lu Jansenius? il me répondit qu'ouy. Y avez-vous vu et lu, ajoutay-je, les 5 fameuses propositions qu'on luy attribue? Ouy sûrement, me répondit-il, et même plusieurs fois. Voulez-vous bien, continuay-je, m'en répondre devant Dieu et vous charger devant luy de ma signature? Il me répliqua qu'il le faisoit volontiers. Sur quoy je luy promis de signer le formulaire, et il entendit ma confession générale qui dura deux heures, et dans la quelle je ne parlay ny de doctrine, ny de Jansenius, ny d'aucune fausseté que j'eusse jamais avancé contre les jésuites. Pour luy il ne m'en dit pas un mot et ne m'en a jamais ouvert la bouche en confession. Il remit à la première visite à me donner l'absolution, lorsqu'en sa présence j'avois signé le formulaire, et nous nous separâmes les meilleurs amis du monde, non seulement en apparence mais même en réalité. Sa bonne foy et son bon cœur m'avoient gagné. Je ne le surpris pas dans un seul mensonge dans ces deux conférences. C'étoit beaucoup pour un jésuite, mais ce n'étoit pas la même chose dans la suite, lorsque ses confrères l'eurent abouché. Sans toutes les connoissances et certitudes que j'ay eu dans la suite, je n'aurois que de violens soupçons, qu'on eut écouté ma confession avec des sarbattannes lorsque j'étois dans le tribunal, mais ce qui m'arriva depuis avec le père de la Rue m'en a donné des preuves juridiques. Je dois seulement rendre cette justice au père Bourdaloue, que ce manège se fit à son insu, au lieu que depuis ce fut de concert avec le père de la Rue.

Huit ou dix jours après le bon père Bourdaloue revint et je connus bientôt que j'étois pris pour dupe et que ma facilité et ma foiblesse m'alloint jeter dans le précipice. On ne se contenta plus de ma simple signature du formulaire, on exigea encore que je signasse des additions, que je reconnus bientôt être les mêmes que celles qu'on avoit fait signer depuis un an à M<sup>r</sup> Couet,<sup>1)</sup> grand-vicaire de Rouën, et que j'avois tant

<sup>1)</sup> M. Couet, auteur des *Lettres d'un théologien*, contre la *Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires* du père Tellier.

désapprouvées dans mes lettres et dans mes discours. Le bon père en m'entonnant l'antienne me dit, qu'il ne faisoit rien sans ordre, que c'étoit M<sup>r</sup> le cardinal de Noailles luy-même qui luy avoit prescrit et qui luy avoit donné la minute de ces additions écrites et corrigées de sa propre main pour M<sup>r</sup> Couet. Il tira en même tems la feuille de sa poche pour me la faire lire; mais je n'eus pas plustôt jetté les yeux dessus que je luy dis: mon révérend père, je connois l'écriture de M<sup>r</sup> de Paris, j'en ay vu plus d'une fois et même mes lettres d'ordre sont signées de sa main; car il m'a ordonné sous-diacre et prêtre, quand il étoit mon évêque à Châlons et je le connois très particulièrement. Ce n'est point là son écriture. — Il rougit aussytôt, ce qui est bien rare à un jésuite, et en retirant la feuille il me dit: c'est toujours l'original de M<sup>r</sup> de Chartres qui a été fait et corrigé en présence de M<sup>r</sup> de Paris et de M<sup>r</sup> de Meaux. Je n'insistay pas pour luy faire voir que M<sup>r</sup> de Chartres n'avoit et ne pouvoit avoir aucune juridiction sur moy, et je me contentay de luy avoir fait sentir vivement qu'il en imposoit à M<sup>r</sup> de Paris qui n'avoit point de part dans cette intrigue. Voilà la première fourberie du père Bourdaloue, mais ce ne fut pas l'unique.

J'eus cependant cet avantage avec luy, que n'étant pas aguerrî au mensonge comme ses confrères, il me fut facile de découvrir quand il m'en imposoit, ce qui arriva assez souvent; car ou il rougissoit, ou il se coupoit, ou il disoit les choses foiblement. Je luy fis voir l'injustice de sa demende, qui étoit contraire à la défense d'Innocent XII dans ses brefs aux évêques des Pays-bas; et je luy dis, que je n'avois jamais promis de signer des additions, mais seulement le formulaire tout simple. Il me répliqua qu'on vouloit par là s'assurer de la sincérité de mes sentimens; et sans vouloir raisonner il me dit nettement qu'il avoit ses ordres et que si je ne signois pas les additions, non seulement il ne me donneroit pas l'absolution, mais qu'il ne me reviendrait plus voir et qu'il romperoit tout commerce avec moy; au lieu que si je les signois j'approcherois bientôt des sacremens. Il me réitéroit souvent et me répondoit qu'avant qu'il fut un mois on me renvoyroit dans mon monastère, quand bien même il le devoit demender luy-même au roy. Et comme il vouloit me faire signer sur le champ, je luy demenday du tems pour consulter Dieu et

ma conscience avant que de prendre ma résolution, puisque d'ailleurs on pouvoit faire bien peu de fond sur une signature si précipitée et à la quelle je me sentoïis tant de répugnance. Enfin après bien des efforts de part et d'autre nous convînmes 1° qu'il me dicteroit luy-même le formulaire prescrit par les évêques de France (car il ne voulut point de celui d'Alexandre VII) et ensuite ces additions à ce formulaire sur l'original de M<sup>r</sup> de Chartres; ce qu'il eut bien de la peine à faire à cause des ratures et des renvoys. Nous convînmes 2°, que je prendrois tout le temps que je voudrois pour me déterminer et qu'il ne reviendroït me voir que quand après avoir pris ma dernière résolution je le ferois avertir. Nous convînmes 3° que si je prenois la résolution de signer le formulaire et les additions, je le ferois dans une lettre adressée au père de la Chaise, afin, disoit-il, qu'il la montrât au roy; 4° que j'écrirois une autre lettre à ce confesseur du roy, par laquelle je témoignerois le chagrin que j'avois d'avoir écrit si vivement contre les jésuites, et je leur ferois une espèce de satisfaction et leur témoignerois le désir que j'avois de bien vivre avec eux à l'avenir; 5° que j'écrirois une troisième lettre au même père de la Chaise pour m'expliquer sur quantité de choses dont on pouvoit m'accuser injustement. Le père Bourdaloue fit quelque difficulté sur ce dernier article, mais comme je luy dis avec fermeté que je n'envoyerois les deux autres lettres sans cette dernière, il y consentit. Sur le champ on me fournit les plumes, le papier et l'ancre dont j'avois besoin et qu'on m'avoit refusé si cruellement pour écrire ma confession générale.

Après que le père Bourdaloue m'eut dicté le formulaire et les additions il me fit des complimens du père de la Chaise et me donna de sa part les livres suivans, afin, me dit-il, que je me convainquis moy-même de l'obligation où j'étois de croire ce qu'on vouloit que je signasse. 1° L'ordonnance de M<sup>r</sup> de Paris contre le Cas de conscience, mais je la rendis, disant que je la savois par cœur, et effectivement j'y avois même répondu d'une manière très vive dans une longue lettre à Dom François Gesures. 2° l'ordonnance de M<sup>r</sup> de Chartres contre le même Cas de conscience, dont le père me fit un grand éloge. 3° la première ordonnance de M<sup>r</sup> de Cambray sur le même sujet. Le père Bourdaloue l'éleva jusqu'aux nues; il me dit qu'elle n'étoit pas encore publique, que l'auteur en

avoit envoyé quelques jours auparavant deux exemplaires au père de la Chaise par la poste, et que quoyque celuy-cy ne l'eut pas encore lue il me faisoit présent d'un, parce que le père Daniel qui avoit lu l'autre exemplaire luy avoit dit qu'on ne pouvoit [avoir] rien de plus fort ny de plus démonstratif. 4° [la sentence] que M<sup>r</sup> de Malines venoit de publier contre le père Quesnel, qui s'étoit sauvé des prisons de Bruxelles; — sur quoy il me raconta l'histoire de cette évasion,<sup>1)</sup> qu'il attribuoit à M<sup>r</sup> Ernest Ruth d'Ans, que je connoissois. 5° l'apologie de la morale des jésuites contre M<sup>r</sup> d'Arras qui avoit condamné depuis peu un de leurs casuistes et quantité de ses propositions en particulier et qui se préparoit à en censurer encore d'autres par des Mandemens publiques comme celuy-là. Le père Bourdaloue me dit que cette apologie étoit du père Daniel et que je la trouverois très solide. 6° enfin l'apologie ou défense de S<sup>t</sup> Augustin par le père Daniel contre un libelle attribué à feu M<sup>r</sup> de Louvois. En me le présentant toujours de la part du père de la Chaise comme les autres, le père Bourdaloue me dit en s'épanouissant la ratte: c'est là un excellent ouvrage sans réplique; le père Daniel y a mis son nom etc. Cependant dans la suite le bon homme me fit connoître qu'il ne l'avoit pas seulement lu. Il m'ajouta ensuite: on avoit envie de vous envoyer la censure que l'université de Douay a fait du Cas de conscience, mais le père Daniel qui sait ce qu'il vous faut ne l'a pas jugé expédient. Il dit qu'elle est trop foible et qu'il y a des raisonnemens qui vous rebuteront et qui sont mal pris quoyque la censure soit bonne d'ailleurs. En falloit-il davantage pour me confirmer dans la conviction que le père Daniel étoit établi mon examinateur et mon juge? et qu'il ordonnoit la conduite qu'on devoit garder avec moy? J'en eus bien d'autres preuves dans la suite et c'est là un de mes plus gros griefs.

A propos de l'université de Douay je racontay une histoire et donnay une commission au père Bourdaloue, qui méritent d'avoir place icy. Je luy dis donc que je savois que le S<sup>r</sup> D'Elcourt étoit le (Gonot?) des jésuites dans tout le Pays-bas; qu'il y avoit long temps qu'il cherchoit les moyens de faire arrêter le père Quesnel et qu'il en étoit venu à bout; que

---

<sup>1)</sup> Sur l'évasion du père Quesnel voir: «La France et Rome» de M<sup>r</sup> A. Le Roy. p. 140.

quand je fus arrêté, il y avoit plus de 8 mois qu'il étoit à Paris, ne s'en étant absenté que pendant le mois de May que le père Quesnel, son secrétaire et le père Gerberon avoient été mis en prison; qu'il y étoit revenu aussytôt; que trois fois la semaine il avoit des conférences réglées avec le père de la Chaise et presque tous les jours avec le père Daniel et ses confidens; qu'il se vançoit d'avoir été *l'un des faux Arnaulds*; qu'il étoit logé chez la veuve le Fevre à l'Ecu de France rue des deux Ecus; que j'avois été dans cette auberge quelques jours avant ma prison pour y voir Godard mon imprimeur de Reims qui y étoit logé avec quantité d'autres personnes et même de considération; qu'ils disoient tous que Delcourt étoit un débauché, que pendant tout le carême précédent il avoit mené une vie de scélérat qui les avoit scandalisé; que le matin il alloit chez les jésuites et n'en revenoit ordinairement que l'après-diner assez tard après y avoir bien diné, ce qui ne l'empêchoit pas de boire le soir pendant 3 et 4 heures sous prétexte que potus non frangit jejunium; qu'il tenoit les discours les plus dissolus et les plus scandaleux pour un prêtre; qu'il entretenoit une garce et que depuis on s'étoit aperçu qu'il alloit au bordel; que depuis quelque temps un chirugien le traitoit de la vérole tous les jours, qu'il n'en étoit pas encore guéri; et que chacun de l'auberge le fuyoit et ne vouloit plus boire ny manger avec luy etc. Après cette histoire que j'accompagnay de plusieurs réflexions j'ajoutay que lors de mon arrest j'avois eu dessein d'écrire au père de la Chaise pour l'avertir du danger où luy et ses confrères étoient de gagner le gros mal avec ce vérolé, mais que ne l'ayant pas fait, je le chargeois de cette commission qui étoit de conséquence et qui d'ailleurs feroit connoître le personnage. Le père Bourdaloue me promit de s'en acquiter et me remercia très affectueusement de mon avis.

Je ne sais si ce fut cet article qui luy dilata le cœur, mais il me tint dans la suite des discours de confiance qui me donnerent bien des lumières. Par exemple me parlant de M<sup>r</sup> de Reims il me dit en termes formels: c'est notre plus grand ennemi, mais il ne nous fera plus tant de mal qu'il nous en a fait. J'ay étudié avec luy dans les classes. Nous avons été long temps bien ensemble et puis fort mal; présentement nous sommes comme je veux. Je ne laisse pas de luy rendre

de temps en temps mes civilités comme à un grand prélat. Il est allé dans son diocèse pour pâques et il y a apparence qu'il n'en reviendra pas sitôt. Quelques jours avant son départ j'allay luy souhaiter un bon voyage. Je luy conduisis le père Daniel selon son désir, disant qu'il se vouloit raccommoder avec luy; car il sait bien qu'il est l'autheur de la remontrance à son ordonnance contre Molina. Comme le père Daniel sait vivre, il témoignoit à M<sup>r</sup> de Reims, qu'il n'avoit point prétendu l'offenser mais seulement défendre la doctrine de la société. Ce prélat l'interrompit pour luy dire: ne parlons plus de tout cela; oublions le passé et vivons en paix. Puis il le mit sur la défense de S<sup>t</sup> Augustin qu'il avoit imprimée et que je viens de vous apporter. Il loua même son ouvrage et luy dit: j'ay condamné l'ouvrage publié sous le nom de M<sup>r</sup> de Louvois et j'ay vengé S<sup>t</sup> Augustin, mais je m'y suis pris d'une autre manière que vous. La conversation fut très honnête et fort affective de part et d'autre, mais très respectueuse de la part du père Daniel, qui en prenant sa bénédiction luy souhaita un heureux voyage et luy dit, qu'il n'oublieroit rien pour mériter l'honneur de ses bonnes graces. — Voilà la substance de ce que m'apprit le père Bourdaloue, mais je me suis servi de ses propres termes. Sur quoy je ne saurois m'empêcher de vous faire part d'une réflexion que j'ay souvent fait dans ma prison sur le savoir vivre des jésuites en général et du père Daniel en particulier. Admirez cette conduite, mon révérend père. Le père Daniel étoit depuis plusieurs années le plus grand ennemi de M<sup>r</sup> de Reims et le plus acharné après luy. C'étoit le grand promoteur des chagrins et des embarras qu'on luy causoit de la part du roy et de la cour. Il avoit conduit luy-même mes interrogatoires pour le perdre. Il y travailloit actuellement, et bien loin de désister il fit encore bien pis dans la suite et sur tout dans mon troisième interrogatoire le mois après au sujet de l'édition d'un ouvrage d'Edmond Richer etc. et cependant dans ces dispositions, comme il sait vivre, il va faire des protestations d'amitié, de respect, d'attachement, des offres de service à ce prélat. Ah, le fourbe!

L'une des choses qui me frappa davantage dans ce que j'appris du père Bourdaloue fut, lorsqu'il me dit, que le père Daniel luy avoit faire lire plusieurs endroits de mon manuscrit de la grande préface du Lemos, qui étoit les plus vifs

contre les jésuites, et qu'il luy avoit voulu faire lire quantité d'autres choses dans mes écrits et mes lettres, mais qu'il n'avoit pas eu le temps de le faire. Et puis m'apprenant que le père Esterlin, chanoine régulier et ancien professeur de S<sup>t</sup> Génevieve avoit été exilé à cause de ses lettres qu'on avoit trouvées parmy mes papiers, il me fit connoître que le père Daniel les luy avoit communiquées. Je ne doutay plus alors que ce jésuite, mon ennemi déclaré, ne fut le maître et l'examineur de tout ce qu'on avoit saisi à Hautvilliers et j'ay dit souvent: inimici nostri sunt judices. Enfin pour abréger, je me confessay encore ce jour là de quelque chose qui m'étoit échappé la première fois. L'absolution fut remise après que j'aurois donné la signature qu'on exigeoit et nous nous séparames les meilleurs amis du monde.

*(A suivre.)*

---